



Séance du 29 juin 2021 à 20h15 au CCSC

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger M. Jean-Gabriel Rey

Sur 81 conseillers formant la nouvelle commune fusionnée, 65 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Daniel Favre, Catherine Milhaud Renaud, Stéphane Cloux, Nicolas Pulfer, Johann Frain, Ariane Perret Fivaz, Nicole Treboux, Véronique Martin Capriati, Yves Bretonnier, Grégoire Jan, Pierre-Louis Meylan, Angela Roger, Philippe Roger, Isabelle Suter Bretonnier, Isabelle Véron.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 58 voix, 7 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

La présidente rappelle les mesures sanitaires selon l'arrêté cantonal du 2 décembre dernier.

Notre secrétaire bien-aimée, Jacqueline, a perdu son papa. Nous nous associons à son chagrin et à celui de sa famille et en particulier de son époux Philippe, notre collègue du Conseil communal.

Suite à l'élection de la nouvelle municipalité, le Bureau a nommé deux nouveaux conseillers à la commission du préavis municipal no 02/21 – Crédit d'étude – Construction et réaménagement du site scolaire du château, en accord avec son président, M. Nicolas Rosat. Sont nommées, Mmes Catherine Milhaud Renaud et Catherine Moret Neyroud.

La présidente annonce les résultats des votations fédérales du 13 juin à Aubonne : 1'362 votants sur 2068 électeurs inscrits, soit une participation de 66,3%. L'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » a été refusée par 915 voix. L'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » a été refusée par 841 voix. La loi Covid-19 a été acceptée par 916 voix. La loi sur le CO2 a été acceptée par 746 voix. La loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme a été acceptée par 776 voix.

3. Rapports des commissions et réponses aux vœux de la Commission de Gestion – Préavis no 05/21 – Rapport de gestion et comptes communaux d'Aubonne 2020

Conformément à l'art. 113 du règlement du CC, le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. Par conséquent, si la réponse de la Municipalité est acceptée par la CoGEST, le Conseil ne se prononce pas. Cependant, si la discussion est demandée expressément par un conseiller, elle doit être ouverte.

Mme Lorette Killias Leutwiler donne lecture du rapport de la CoGEST.

Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. La Municipalité établit un plan d'actions chiffré et ambitieux à court, moyen et long terme basé sur le plan énergie et climat communal (PECC) du canton de Vaud et met en place des actions concrètes donnant réponse à l'urgence climatique qui a été déclarée le 22 octobre 2020.

Réponse de la Municipalité : Le vœu est accepté avec les précisions suivantes :

- a) *Le plan d'actions sera calqué sur le plan énergie et climat cantonal (PECC) du canton de Vaud et les objectifs de la nouvelle Municipalité.*
- b) *Les actions concrètes seront à préciser par la nouvelle Municipalité.*

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

2. La Municipalité engage une révision du règlement des émoluments datant des années 80, et en améliore ensuite l'information aux propriétaires.

Réponse de la Municipalité : Le vœu est accepté. La révision de ce règlement est nécessaire, comme plusieurs autres, consécutivement à la fusion et figure dans la convention y relative. La partie juridique est prête, il reste la partie financière à préciser.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

3. La Municipalité met en place une clarification et une plus grande transparence des règles des commissions consultatives, ainsi que leur composition et souhaite que la Municipalité :
 - a) Inscrite les noms des membres desdites commissions et les rende publics aux yeux du Conseil
 - b) Formule dans son rapport annuel les travaux réalisés par ladite commission
 - c) Communique au Conseil communal les activités réalisées par les commissions.

Réponse de la Municipalité : *Le vœu est accepté.*

- a) *Les listes des différentes commissions et leurs directives seront rendues publiques notamment par l'intermédiaire du site communal*
- b) *Ceci est déjà en pratique de manière bisannuelle dans le rapports sur les comptes et le budget pour plusieurs d'entre elles*
- c) *La Municipalité communiquera au Conseil communal de manière plus précise, en particulier lors d'avancées notoires de projets.*

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

4. La Municipalité contrôle de manière systématique les critères de qualité et l'application des garanties lors de l'adjudication de travaux.

Réponse de la Municipalité : *le vœu est accepté*

Oui, cette pratique est appliquée pour la construction de la caserne. Ce chantier est suivi par un BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage), les services techniques et un délégué aux choix techniques et qualitatifs, soit le commandant du feu.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

5. La Municipalité réétudie et établit un nouveau contrat avec la Société DESA. Celui-ci devrait inclure :
 - L'opportunité de maintenir la taxe de CHF 10.- par m3 pour les entreprises et, le cas échéant, la clarification de la contre-prestation offerte par DESA en échange de ce montant.
 - Un système de contrôle afin que les personnes mises à disposition par l'Entreprise DESA SA correspondent au profil promis et en particulier que le personnel soit formé de manière adéquate pour le poste.
 - Une définition détaillée, des obligations de l'Entreprise DESA SA ainsi qu'une logistique planifiée de leurs exécutions.
 - Des clauses de durée, de délais de résiliation et de toutes modalités pour une modification évolutive du contrat.

Réponse de la Municipalité : *le vœu est accepté*

La Municipalité peut répondre positivement à ce vœu, qui va dans le sens de l'adaptation de certains points du contrat qui nous lie depuis 2017 avec le prestataire de la déchèterie, devenue communale au 1^{er} janvier 2021. Peut-être conviendrait-il, à cette occasion, de profiter aussi de mettre à jour d'une part, le règlement communal sur les déchets, de compétence du Conseil communal, ainsi que les directives communales sur les déchets, de compétence municipale, d'autre part.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

6. La Municipalité prévoit de déléguer un de ses membres pour participer au conseil d'administration élargi de l'Entreprise DESA SA.

Réponse de la Municipalité : le vœu est accepté

La Municipalité peut agréer sans autre à cette demande, prévue d'ailleurs par le contrat conclu avec DESA SA en 2017. Cette délégation complèterait ainsi sur le plan formel les relations directes entretenues par la Municipalité avec le directeur de DESA SA tout au long de l'année.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

7. La Municipalité établit une estimation des subventions indirectes dont bénéficient les sociétés locales et met en place une clé de répartition claire des subventions directes.

Réponse de la Municipalité : le vœu est accepté

La Municipalité peut répondre favorablement à ce vœu, dans la mesure où l'estimation des subventions indirectes est aisée, mais la clé de répartition pour les subventions directes est, par contre, plus délicate. Dans le cadre des travaux liés à la fusion, la Municipalité a tenté de définir les critères d'une clé de répartition tels que nombre de membres (actifs, passifs, seniors, juniors, etc.), capacité d'autofinancement (capacité d'organiser loto ou autre manifestation, possibilité d'obtenir des sponsors, etc.), degré d'utilité (par ex. importance du rôle social), l'aide indirecte, etc. L'application de ces mesures théoriques de calcul de subvention s'est avérée à l'époque trop délicate et a été abandonnée.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

8. Au vu du faible rendement de la taxe administrative prélevée auprès des sociétés locales par le Greffe municipal lors de la réservation de matériel ou de salles (Fr. 3'750.- à raison de Fr. 50.- par réservation) et de son impact pour nos sociétés, la CoFIN émet le vœu que la Municipalité supprime cette taxe.

Réponse de la Municipalité : vœu non accepté

La Municipalité décide de maintenir, pour l'heure, cet émolument administratif. Cette pratique permet d'alléger le travail du Greffe. En fonction des réflexions liées au point 2.7, cette pratique pourrait être revue.

La CoFIN accepte la réponse de la Municipalité mais ne manquera pas de le présenter l'année prochaine. La parole n'est pas demandée.

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFIN. En conclusion, celle-ci déclare : « ... *Que la santé de la commune d'Aubonne paraît bonne, bien qu'il y ait eu peu d'investissements ces 5 dernières années (crédits votés par le Conseil communal cette dernière législature : 10.4 millions) et que quelques surprises puissent surgir au sujet de la facture sociale et de la péréquation* ».

En conclusion et au terme de son mandat et de la vérification réalisée par la CoFIN, la CoGEST formule un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne par la Municipalité.

La CoGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail, les réponses apportées et leur disponibilité. Ils s'acquittent de leurs tâches et assument les responsabilités, budgétaires notamment, qui en découlent. Elle souligne avec plaisir les contributions des employés communaux à œuvrer pour le bien communal.

Dès lors, la Commission de Gestion et la Commission des Finances, unanimes, prient les conseillers aubonnois d'accepter les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a) Les comptes 2020 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 32'201'664.63 aux recettes ; CHF 32'543'222.84 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de CHF 341'558.21
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 48'814'756.98, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 3'800'880.17.
- 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et lui en donne décharge.
 - 3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

La présidente ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet le préavis municipal au vote des conseillers aubonnois. Le préavis municipal no 05/21 – Rapports des commissions et réponses aux vœux – Comptes 2020 et rapport accompagnant les comptes 2020 est accepté à l'unanimité, soit 44 voix.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les Conseillers pour leur vote de confiance et les membres des commissions pour leur excellent travail et la qualité des entretiens des

municipaux avec les sous-commissions. Il remercie également les membres de la nouvelle Municipalité pour ses bons contacts.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapport de la commission – Préavis no 06/21 – Rapport de Gestion et comptes communaux de Montherod – 2020

M. Etienne Von Streng donne lecture du rapport de la Commission de Gestion de Montherod : « *En conclusion, la Commission de Gestion confirme que la tenue des comptes 2020 de la commune de Montherod a été effectuée de manière précise et qu'aucune irrégularité n'a été relevée lors de la séance et de la revue des documents. La commission tient à relever la qualité du travail de la boursière et remercie cette dernière ainsi que le municipal des finances de leur précieux travail tout au long de l'année écoulée et demande au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge à la Commission de Gestion, ainsi qu'à la boursière et la Municipalité* ». La commission, unanime, prie les conseillers de Montherod de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a) Les comptes 2020 de la commune de Montherod faisant apparaître CHF 2'456'369.12 aux recettes ; CHF 2'370'959.35 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de revenus de CHF 85'409.77
 - b) Le bilan de la commune de Montherod avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 4'164'142.78 avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 35'662.51
- 2) Accepte la gestion de la Boursière et de la Municipalité pour l'année 2020 et lui en donne décharge.
 - 3) Donne décharge de son mandat à la Commission de Gestion.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission. La parole n'étant pas demandée, elle soumet le préavis municipal au vote des conseillers montherolis. Le préavis municipal no 06/21 – Rapport de Gestion et comptes communaux de Montherod 2020 est accepté à l'unanimité, soit 24 voix. M. Claude Ioset salue l'excellent travail de la commission de Gestion pour son rapport détaillé. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapports des commissions – Préavis no 05/20 – Constitution d'un DDP en Chétry

Le projet d'acte constitutif conditionné de droit de superficie et servitude foncière du 22 mars 2021 a été transmis aux conseillers par voie postale et électronique. M. Charles Gabella donne lecture du rapport de la commission.

M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit.

La commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à octroyer au CARRE un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le préavis no 05/20 et l'Acte Constitutif Conditionné de Droit de Superficie et Servitude dans sa version datée du 22 mars 2021
- Autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal et le rapport de la commission.

Mme Eve Jaquier Butterfield remercie la Municipalité pour les précisions apportées au projet de DDP en Chétry et constate que de nouveaux points sont venus s'ajouter à ceux évoqués le 1^{er} juin dernier, notamment sur des frais additionnels à venir et précise qu'avec l'offre de son terrain, la contribution d'Aubonne se trouve être la plus élevée des communes concernées. Le montant annuel de location lui paraît trop bas puisqu'il n'atteint pas le 5% de la valeur vénale qui devrait être alors de Fr. 17'500.--. Elle mentionne également le bruit du trafic des bétailières dans des quartiers d'habitation. Les retours anticipés (point 14), pourraient être plus précis. Enfin, si à son échéance le DDP n'est pas prolongé, la superficiante deviendra propriétaire des constructions sur l'immeuble grevé, sans indemnité quelconque ; une telle convention peut toutefois impliquer une carence importante des bâtiments à l'approche du terme du droit de superficie. Selon l'audit de la cour des comptes vaudoise, lorsque le contrat exclut une indemnité de retour, il serait souhaitable de prévoir une clause de démolition à charge du superficiant. Si on en croit le rapport de la commission, il n'y a eu aucun contact avec d'autres sites d'abattage et de leur voisinage pour comparer la consommation d'eau ou la corrélation des effluves nauséabondes.

Mme Eve Jaquier Butterfield a fait un mini sondage auprès de ses voisins et de personnes rencontrées leur demandant leur avis sur la question ; sur 33 personnes, 23 d'entre elles étaient contre, 5 pour et 5 n'avaient pas d'avis. Finalement si cette signature est très importante pour le CARRE, il l'est tout autant pour les régions de Morges et Nyon mais pas pour Aubonne.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz constate que ce préavis municipal a été présenté au conseil en 2016, voté en 2017, et devrait être reconsidéré en tenant compte des derniers faits connus concernant le dérèglement climatique. Les causes du réchauffement climatique sont dues à 100% aux activités humaines. L'accord de Paris vise un réchauffement nettement inférieur à 2° d'ici à 2100, il est actuellement à 1,2°. Pour limiter cette hausse de la température, les efforts sur les transports, l'énergie et les usines ne suffiront pas. La Suisse est concernée par le problème puisque 36% du territoire est consacré aux activités agricoles. En 1990, la suisse importait moins de 400 milliers de tonnes de fourrage, en 2018, elle a importé 1'200 milliers de tonnes de fourrage. Essentiellement des aliments concentrés. 65% de la viande produite en Suisse dépend du fourrage importé qui entraîne déforestation et perte de la biodiversité. Il faut donc drastiquement réduire la consommation de viande et l'élevage pour préserver les terres. Selon les experts, une réduction de 90% est nécessaire. Ces chiffres proviennent du

GIEC, groupe d'experts international sur l'évolution du climat ou de l'OFS. Selon elle, accorder un droit de superficie d'une durée de 60 ans pour un abattoir est en totale contradiction avec l'urgence climatique déclarée par le Conseil communal d'Aubonne en octobre 2020 et demande donc aux conseillers de reconsidérer la décision de 2017.

Mme Evelyne Lenoble attire l'attention sur le fait que ce préavis municipal a été présenté par une municipalité sortante ainsi que des conseillers sortants alors que cela va engager un état de fait pour plus de deux générations.

M. Luc-Olivier Suter revient sur son intervention du 1^{er} juin et souhaite s'exprimer sur le bien-fondé d'un abattoir. Lors de cette séance, la pollution et le bien-être animalier ont été vivement discutés. Suite à des discussions avec différentes personnes, il déclare accepter le DDP, notamment pour le bien-être des animaux. Il est important pour ces derniers de ne pas être transportés dans des bétailières à l'autre bout de la Suisse pour y être abattus dans des corridors froids et humides. Cet abattoir permettra d'abattre les animaux localement et de les transporter rapidement leur évitant ainsi un stress inutile. D'autre part, permettre la création d'un DDP aujourd'hui c'est aussi favoriser l'économie locale, alors qu'en faisant le tour des grandes enseignes, le filet de bœuf provient plus souvent d'Uruguay que du canton de Glaris. Si nous voulons favoriser l'économie locale, il faut éviter que nos steaks traversent l'Atlantique, et d'assumer nos responsabilités en mettant à disposition des entrepreneurs locaux l'infrastructure nécessaire à la tenue de leur commerce. Jouer le jeu de la région Aubonne doit le faire, comme pour la piscine, le cinéma, les écoles, les salles de sport, la caserne des pompiers, comme nous supportons les camions de gravier pour la région. En parallèle, il souhaiterait qu'il soit possible de s'assurer que cet abattoir donnera lieu à une prise en charge d'autres infrastructures régionales pour Aubonne.

M. Christian Streit déclare ses intérêts, étant producteur de bœuf bio des pâturages, membre de la coopérative du CARRE. Pourquoi accepter ce DDP ? Les coopérateurs du CARRE sont des agriculteurs régionaux éleveurs de bétail. On peut alors se demander pourquoi les agriculteurs de la région ont-ils du bétail ? Comme diraient les gens qui ne connaissent pas grand-chose au monde paysan, il n'y a qu'à faire de l'agriculture sans bétail et importer la viande comme tant d'autres choses. Notre belle région du bord du lac jusqu'au pied du Jura est remplie de pâturages et de prairies, que ce soit par raison écologique, pour satisfaire un label tel que bio suisse, ou tout simplement puisqu'à une altitude trop élevée, on ne peut pratiquement rien faire pousser d'autre que de l'herbe. Et comme il aime l'expliquer aux petites classes qui viennent visiter la ferme, on ne peut nourrir la population avec de l'herbe. Par contre la vache mange l'herbe de ces pâturages et produit ainsi le lait pour les yaourts et autres fromages locaux. Cette vache aura ensuite des veaux, les femelles donneront du lait et les mâles seront mangés. Enfin, il faudra aussi renouveler le troupeau pour que l'on puisse continuer à se nourrir de produits locaux et ainsi on ne gaspillera pas de nourriture comme c'est trop souvent le cas en Suisse.

Ce qui est important pour ses collègues paysans et lui, c'est la limitation au maximum du transport des bêtes à l'abattoir et la mise en valeur de la viande dans la région. Pourquoi en Chétry et pas ailleurs ? Plusieurs sites ont été visités dans la région pour un accueil potentiel du CARRE. Le seul finalement cohérent s'est trouvé être en Chétry. Le CARRE n'est en aucun

cas une industrie polluante puisque tout ce qui y est travaillé est 100% biodégradable ; l'eau de nettoyage est conforme selon les normes en vigueur de la STEP ; les déchets solides doivent être brûlés pour des raisons légales et sanitaires. En cas de construction, il est clair que tout serait passé au crible par les services cantonaux. Il sera cependant important que le déchargement du bétail tôt le matin se fasse à l'intérieur et que les éventuels compresseurs de chambre froide soient insonorisés afin de réduire les nuisances sonores au maximum, ceci malgré la relativement grande distance séparant le CARRE du village de Montherod. La gestion des transports de transit devra elle aussi être analysée. Ces points sont bien sûr une priorité pour les paysans de la région, membres du comité du CARRE. Il propose donc, afin de soutenir l'agriculture régionale, la production de denrées de qualité de première nécessité, et afin d'éviter le transport d'animaux sur de grandes distances, de soutenir ce DDP tel que présenté par la commission. Quant à l'urgence climatique, la production locale est une des manières d'y répondre.

La parole n'étant plus demandée, la présidente procède au vote du préavis municipal. Le préavis municipal no 05/20 – Constitution d'un DDP en Chétry est accepté par 50 voix, 7 non, 8 abstentions.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance. C'est un projet important pour la région qui va dans le droit fil des préoccupations environnementales. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Réponse au Postulat Suter – Envisager, dans notre région, un projet ambitieux de transport public, pour valoriser sérieusement le développement de la gare d'Allaman et délester la route

La présidente rappelle que le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

Mme Sandra Linder donne lecture de la réponse de la Municipalité au Postulat Suter :

« En conclusion, la Municipalité déclare que si entre le dépôt du postulat et sa réponse, un certain temps s'est écoulé, elle a toutefois traité le sujet de la mobilité de manière active. Il en résulte la concrétisation de plusieurs mesures décrites ci-dessus et répondant dans une certaine mesure aux objectifs du postulat.

Pour ce qui est de développer un projet ambitieux à même de permettre un transfert significatif de la voiture individuelle aux transports publics, force est de constater qu'il s'agit là d'un défi majeur qui ne peut être relevé qu'avec un appui du canton tant au niveau administratif que financier. En effet, la configuration architecturale de la RC 54 en direction d'Allaman, bordée dans sa partie supérieure par des murs de maisons de maître, puis par la zone viticole et agricole, implique des contraintes légales importantes, notamment en matière de compensation de surfaces d'assolement pour envisager une voie verte ou un site propre pour les bus. Il en est de même pour un tracé alternatif via le chemin de la Pra.

Toutefois, l'augmentation de la fréquence des TP depuis la gare d'Allaman à terme, ainsi qu'indiqué par la Présidente du Conseil d'Etat (50 millions pour des bus plus nombreux et plus fréquents, et une chaîne de transport public à l'attractivité renforcée – VD.CH est un élément propre à répondre à la demande du postulant. Cette annonce est positive aux yeux de la Municipalité. Comme indiqué par Mme Gorrite, seule une offre suffisante est de nature à encourager de façon significative le recours aux transports publics pour se rendre en gare d'Allaman et ainsi permettre un report modal. Même si cette solution n'est pas innovante, elle paraît, pour l'instant, la seule réaliste à même d'améliorer de façon significative la mobilité dans ce secteur ». La présidente demande à M. Nicolas Suter s'il est satisfait de la réponse municipale.

Ce dernier remercie la Municipalité pour sa réponse. Il n'espérait pas une réponse toute faite lors du dépôt de son postulat, tant il est vrai que s'il y avait eu solution elle aurait déjà été mise en place, néanmoins la question valait la peine d'être posée. La première partie de la réponse a été traitée par la création de la commission de mobilité douce en réponse à la motion sur le contournement. La commission avance par petits pas qui vont dans la bonne direction. La seconde partie traitait la question d'un transport ambitieux pour rejoindre la gare d'Allaman, il a été fort satisfait d'apprendre que 30 élèves de l'EPFL y participaient. Il constate aujourd'hui, en parcourant cette réponse que le rapport des étudiants n'est pas communiqué et les conclusions ne sont pas concluantes, il est donc déçu du résultat. Sachant qu'un postulat n'est pas contraignant pour une municipalité, il a l'impression que la question a été évitée alors que l'opportunité du travail des étudiants aurait pu apporter une réponse intéressante.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

Concernant la révision du plan de la vieille ville, M. le Municipal Michel Crottaz annonce qu'en parallèle au mandat du cahier des charges pour l'appel d'offre d'urbanistes, la Municipalité a mandaté le Bureau Amsler afin de mettre en place une zone réservée. Celle-ci est très contraignante ; elle concernera toute la vieille ville, mais uniquement les parcelles non construites à ce jour, sans la zone de réfection des bâtiments déjà construits, qui seront toujours gérés par le règlement communal. La zone réservée permet de mener plus sereinement la révision du plan d'affectation de la vieille ville, et permet de suspendre les projets de toute nouvelle construction sur les parcelles non construites à ce jour. Elle sera en place pour 5 ans, prolongeable de 3 ans.

Concernant la piscine, les directives sanitaires Covid actuelles autorisent à relâcher la pression et permettent un accès libre cet été ; seuls les accès aux vestiaires et WC devront répondre à certaines mesures notamment par le port du masque.

M. le Municipal Michel Crottaz revient sur son parcours de municipal ; attentif au travail des employés communaux pendant ses deux mandats, à leur motivation et efficacité, leurs préoccupations, son principe a été de se faire expliquer les choses qu'il ne comprenait pas. Durant ces 10 ans il a soutenu et travaillé pour un aménagement du territoire en mutation.

Les réformes de l'aménagement territorial communal sont à son avis nécessaires, la zone constructible étant limitée, il est donc logique de partager l'habitat et de permettre d'utiliser les terres de façon plus dense. Il n'imaginait cependant pas que la police des constructions et un nouveau PGA puissent prendre autant de temps, soient aussi difficiles à expliquer, à communiquer et déclenchent des réactions aussi passionnées.

Le système de milice connu en Suisse permet à des non-spécialistes d'assumer des charges et tâches publiques. Grâce à cela il a pu se consacrer au travail d'un conseil communal depuis 1981, à une année de présidence et 14 années d'exécutif. Cela l'a ouvert à des manières de penser et de faire très différentes. Il est donc reconnaissant à la ville d'Aubonne de lui avoir permis de vivre cela. Il remercie ses collègues municipaux de l'avoir supporté, et ajoute garder une très grande estime des deux syndics avec lesquels il a travaillé, MM. Armin Suter et Luc-Etienne Rossier. Il remercie en particulier ce dernier pour son travail, son exemple, sa foi et sa largesse d'esprit. Il formule ses vœux les plus sincères aux conseillers communaux élus et à la nouvelle municipalité.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau, 29% de dépenses sur les Fr. 538'000.—votés ; crédit d'étude assainissement de la piscine, 93% sur les Fr. 50'000.—, l'objet est terminé ; caserne du feu SDIS Etraz Région, 25% de dépenses, sur les Fr. 6'585'000.—votés ; renaturation du ruisseau de l'Armary, 11% de dépenses sur les Fr. 300'000.—votés ; remplacement de la balayeuse Fr. 0.—sur le crédit voté ; aménagements favorisant la mobilité douce, 7% du crédit voté de Fr. 185'000.— ; révision du plan directeur d'eau, Fr. 0.—sur Fr. 80'000.—votés. La dette est en réduction de Fr. 120'000.—depuis le 1^{er} janvier. Le taux moyen de la dette est à 0,78% suite à un renouvellement de crédit de 7 millions pris à un taux de 0,2%.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que le temps est venu de prendre congé du Conseil communal, de la Municipalité et de toutes les activités qui s'y rapportent et qui sont nombreuses. Après 10 ans au service de la commune, il aimerait remercier ses collègues, les collaborateurs communaux et les conseillers pour cette expérience exceptionnelle qui lui a permis de créer de nombreux liens d'amitié au fil des années. Être municipal ce n'est pas seulement gérer une commune au jour le jour mais c'est aussi savoir représenter Aubonne dans les différentes organisations intercommunales et auprès des instances du canton ; en une phrase : une expérience extraordinairement formatrice. Il aimerait adresser un merci tout particulier à M. le Syndic Luc-Etienne Rossier pour avoir mené la municipalité par vents et marées avec humanité, intelligence mais néanmoins fermeté. Cela n'a pas été simple tous les jours, ce qui au fond est un bon signe dans un groupe actif et dynamique mais il faut relever que le bon sens, la collégialité et l'amitié ont toujours prévalu. Tous ses vœux vont aux prochains municipaux et au nouveau syndic et que cette nouvelle expérience pour la majorité d'entre eux leur procure autant de plaisir qu'il en a eu.

M. le Municipal Léopold Spruyt tient à remercier en particulier les conseillers généraux de Montherod et en profite également pour féliciter les conseillers aubonnois de leur engagement envers la vieille ville d'Aubonne notamment. Il remercie M. Claude Ioset qui lui a fait confiance durant 4 ans et demi dans le cadre de son mandat ainsi que ses collègues aubonnois qui lui ont appris beaucoup de choses durant ces six mois de cohabitation et lui ont

révélé les énormes défis qui attendent la commune d'Aubonne, qu'ils soient climatiques, sociaux, organisationnels, et de protection du patrimoine. Il forme ses meilleurs vœux de réussite et de plaisir aux nouveaux conseillères et conseillers et à la nouvelle municipalité.

M. le Municipal Pascal Lincio revient sur le préavis municipal et son amendement concernant la balayeuse des services extérieurs, section voirie. Une entrevue a eu lieu avec le fournisseur. Le prix de la garantie s'établit finalement à Fr. 40'000.— pour 5 ans, soit une économie mensuelle de Fr. 500.— sur le prix de location jusqu'à la livraison de la nouvelle machine et une non-répercussion de l'augmentation de 3 % sur les tarifs 2021, soit une économie de Fr. 4'500.—, les modifications techniques demandées ne seront pas répercutées sur le coût d'achat, soit une baisse de Fr. 3'500.--. Au final, une économie totale de Fr. 21'000.--. La machine est commandée.

Le 17 juin dernier, les communes participant au projet de cheminement Au fil de l'Aubonne ainsi que les instances touristiques ont été invitées à une séance d'information à ce sujet. Le budget de ce projet se monte à Fr. 150'000.—, réparti par les communes (Fr. 50'000. --), la DGE (Fr. 25'000. --), SEFA (Fr. 12'500. --) et la SDA, par l'entremise de la LORO (Fr. 62'000. --). Il tient à remercier la SDA pour son engagement lors du dépôt de demande de soutien financier, qui a été retenu et accordé à mi-juin par cet organisme. La gestion opérationnelle a été confiée à la Maison de la Rivière, association spécialisée dans ce genre de projet ; la gestion financière sera assurée par le caissier de la SDA qui en a émis le désir. Un comité de pilotage sera nommé prochainement, composé de délégués municipaux, d'un ou une représentante de la SDA, et de MRT pour sa valorisation touristique. Les travaux d'une durée d'un an devraient se terminer au printemps 2022.

M. le Municipal Pascal Lincio remercie les conseillers pour cette collaboration de 5 années, et espère avoir répondu aux différentes attentes de ces derniers dans la gestion de ses dossiers. Il remercie également ses collègues municipaux et en particulier M. le Syndic Luc-Etienne Rossier : *« Le mandat du collège municipal s'achève sous l'impulsion d'un syndic arpenteur alors que les confins du territoire sont repoussées au nord-ouest par la volonté populaire, la conservatrice a défini la pose avec art, le vétérinaire s'est impliqué de manière constructive non sans affectation à dessiner les plans du futur, le physicien a manié en toute sécurité publique les savants algorithmes de la péréquation alors que le fiscaliste que je fus s'est mué en spécialiste patenté des véhicules sociaux pour donner un bon coup de balai dans nos rues . Tout un programme qui se voit renouvelé avec l'arrivée d'un nouveau syndic sur le berceau duquel s'est penchée la fée Electricité, épaulé par une brigade de lieutenants et lieutenantes, que mes vœux les accompagnent dans la réalisation des projets à venir et aussi dans leurs missions respectives de municipales et municipaux dans les 5 prochaines années de la nouvelle commune fusionnée d'Aubonne. Faire partie d'un collège veut dire partager, cela veut dire aussi discuter et arriver à un consensus et c'est ce qu'il souhaite à la nouvelle équipe municipale.*

Il termine en citant l'empereur et philosophe Marc-Aurèle qui résume assez bien à son sens les questions essentielles auxquelles tout élu investi d'un mandat public est confronté : *« Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être, mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre ».* Restons fidèles au bien-

être de notre cité à tous les niveaux de responsabilité et que vive Aubonne et ses institutions communales ».

M. le Municipal Claude loset s'exprime : *« Le temps passe vite lorsque l'on est entre amis dit le proverbe. C'est probablement la raison pour laquelle mes 23 années de municipalité ont passé si vite mais il n'y a pas que l'amitié, il y a aussi l'intérêt pour la vie communautaire, les rencontres enrichissantes, le plaisir de gérer des situations très variées et souvent imprévues. Cette dernière législature tournée vers la préparation de la fusion fut intense. Elle a permis de mettre en évidence l'esprit d'équipe qui a animé nos deux municipalités et leur entourage, en particulier les employés communaux, les groupes de soutien, d'établir un rapport de confiance entre tous les acteurs et enfin de garantir l'efficacité indispensable pour faire avancer les dossiers. C'est dans ce contexte qu'il tient à adresser ses plus vifs remerciements à ses chers collègues, en particulier au syndic et aux conseillers communaux de Montherod et d'Aubonne qu'il a connu sur la fin, pour leur esprit positif et chaleureux qui a servi de toile de fond à toutes ses années de municipalité. Il se réjouit de rejoindre le conseil communal sous peu. Il adresse enfin ses vœux de succès, de joie dans le travail et de santé à l'équipe qui prend le relais.*

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier dit tout le plaisir qu'il a eu dans cette fonction en particulier avec l'équipe qui va quitter aujourd'hui le pouvoir mais avec laquelle il a fait un magnifique team de bobsleigh à 7 dans cette dernière ligne de la législature. *« Cela a été un plaisir de travailler avec vous chers collègues, je vous remercie pour la belle équipe que nous avons fait, cela a été aussi un plaisir de travailler avec la présidente actuelle, notre chère secrétaire, ainsi que tous les présidents qui se sont succédés, car le tandem entre le conseil et la municipalité c'était quelque chose de très fort et je dois dire que j'ai eu énormément de plaisir dans ces contacts ; il est vrai que de temps en temps il y avait des conseillers un peu plus turbulents, suivez mon regard, mais de manière générale tout s'est très bien passé et je suis surtout content de la nouvelle municipalité à venir, je me réjouis beaucoup pour le travail que vous allez pouvoir faire sous ta houlette Yves. Mais je t'avertis, parce que j'ai fait un petit compte dans ces derniers six mois, il faudra compter environ 900 signatures par année. Prépare-toi et aiguisé ton stylo ! J'ai exercé cette activité pendant 23 ans, comme Claude, et je réalise au fond que l'on n'est pas grand-chose. Ni dans les réussites, ni dans les échecs, on est simplement un maillon dans la longue lignée de ceux qui s'engagent pour le bien commun. Mais nous sommes en même temps et malgré tout importants. La pensée qui lui semble le mieux illustrer cette situation, il l'emprunte à Mère Teresa : « Cette pensée concerne tous nos engagements, qu'ils soient politiques, sociaux, ou environnementaux. Nous réalisons que ce que nous accomplissons n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, mais si cette goutte n'existait pas dans l'océan, elle manquerait ».*

La présidente passe la parole à M. François Strauss, ancien président du conseil général de Montherod : *« C'est avec cette séance que le conseil général de Montherod termine cette législature mais aussi son existence. Nous avons effectué des recherches dans les archives pour tenter de trouver la date de la première réunion de Montherod et si possible d'en établir un résumé historique. Nous allons organiser une petite fête cet été, la situation sanitaire ne nous ayant pas permis de le faire plus tôt, pour saluer le travail, le dévouement et le succès de cette institution démocratique. Les nouveaux élus montherolis, soit Mmes Suzanne Auchlin, Patricia*

Baiutti Rouvenaz, Camila Boschung, MM. Christophe Hostettler, Claude Ioset, Elyazid Moushine, Jean-Yves Tharin et moi-même allons continuer de servir les intérêts de notre village et de notre nouvelle commune en union avec les aubonnois. C'est cette union qui sera la force motrice pour relever les défis qui nous attendent. J'ai eu le plaisir de collaborer avec votre ancien président, M. Yves Charrière, Mme Catherine Zweifel et notre secrétaire, Mme Jacqueline Creteigny durant les mois de préparation de la fusion des conseils. J'ai aussi été le bienvenu au sein de deux commissions très intéressantes durant ce semestre. Il me reste à exprimer ma gratitude aux conseillères et conseillers actuels du conseil qui ne vont plus siéger dans la prochaine législature, aux membres des commissions et du Bureau de Montherod, Mmes et MM. Yves Bretonnier, mon épouse Béatrice Brügger Strauss que je remercie pour son soutien durant toutes ces années, Jean-Guy Demont, Micheline Fatio, Grégoire Jan, Gilbert Jaquenoud, Julien Lavanchy, Patrick Meylan, Pierre-Louis Meylan, Daniel Muller, notre huissier et scrutateur de longue date, Arlette Neuenschwander, scrutatrice et secrétaire du Conseil, Gottlieb Neuenschwander, Steeve Reymond, Angela et Philippe Roger, Isabelle Suter Bretonnier, Françoise Telfser, Catherine et Jean-Luc Tschabold, Madeleine Tharin, Isabelle et James Veron, ainsi que Sibylle et Etienne Von Streng, notre ancien vice-président, M. Yannick Maury, notre secrétaire ; M. Claude Ioset, ancien syndic et les municipaux, Mme Gabrielle Jan Guignard, MM. Raymond Liardon, Léopold Spruyt et Jean-Yves Tharin, ainsi que la Greffe municipale et la Boursière, Mmes Dominique Ruffieux et Mme Isabelle Pfäuti. C'était pour moi un plaisir de siéger au conseil durant 15 ans et un honneur et privilège d'être votre serviteur en tant que président. Mais en fait être au service de notre démocratie pendant ces 6 ans et demi a été pour moi source de satisfaction profonde. J'adresse mes meilleurs vœux aux conseillers et à la nouvelle municipalité pour la prochaine législature.

Avant d'aborder le Point 8 de l'Ordre du Jour, le Bureau ne saurait oublier que le Conseil prend congé de plusieurs Conseillères et Conseillers ainsi que de l'Huissier en cette dernière séance de législature. En effet, Mmes et MM. Guillaume Schneider, Julien Lüthi, Stephan Furrer, Stéphane Cloux, Gérard Ferry, Eve Jaquier Butterfield, Ariane Perret Fivaz, Nicole Treboux quittent le Conseil communal après une législature. M. Thierry Bertinotti après 10 ans de conseil.

La présidente, au nom du Bureau, remet avec la secrétaire, un présent à Mmes et MM. Véronique Bezençon pour 15 ans de conseil, Serge Thorimbert pour 19 ans de Conseil, Denise Imesch, 23 ans, Anne-Marie Piguët, 29 ans, Marc-Henri Vallon pour 35 ans de Conseil. Enfin et non des moindres, Mme Christine Dubugnon pour 43 ans de Conseil !

*« La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir »,
Albert Einstein.*

A toutes et tous, nous tenons à vous dire MERCI. Que vous ayez fait une ou plusieurs législatures, vous avez participé à la vie politique de votre commune. Vous avez donné de votre temps, offert vos compétences multiples et avez animé nos séances avec parfois des débats vifs entre conseillers. Malgré certainement des hauts et des bas, vous êtes restés, avez travaillé sur de multiples dossiers – passionnants ou rébarbatifs – et avez plus qu'à votre tour endossé le rôle de président de commission, qui a permis de mettre en avant votre tact dans l'écriture des rapports et vos talents de diplomates dans leur défense. Certains sont restés plutôt

discrets, d'autre beaucoup moins, mais dans tous les cas vos personnalités ont enrichi le conseil et vous avez tous eu à cœur d'améliorer la vie de notre bourg. Pour tout cela et plus encore nous vous remercions.

La présidente tient à remercier vivement Mmes Anne-Marie Piguet et Christine Dubugnon : « *Merci à vous deux pour tout ce que vous avez donné à Aubonne, au conseil communal et pour ces moments trop rares où nous avons pu échanger autour d'un verre d'eau, en tout cas pour moi. Vos expériences parfois difficiles mais le plus souvent heureuses alimentent vos anecdotes sur le Conseil qui n'ont cessé de m'enrichir. Vous avez été toutes deux présidentes de ce Conseil et chacune à votre manière avez fait de cette commune, une commune meilleure, ne serait-ce qu'en faisant avancer la cause féminine..., l'air de rien. Vous êtes des exemples de dévouement et de longévité et nous ne pouvons qu'espérer pouvoir donner autant que vous au Conseil et à Aubonne. Merci d'être les mémoires d'Aubonne et on se réjouit de les lire ... dans les « Petits carrés ».*

La présidente tient à rendre hommage également à l'Huissier du Conseil, M. Silvio Piemontesi qui quitte son poste après 26 ans de service : « *Depuis la séance du 2 mai 1995 où le Bureau de l'époque a reçu ta lettre de candidature au poste d'huissier, le Conseil n'a pu que se féliciter et se réjouir de la qualité de ton travail, ta gentillesse, ta modestie et ta disponibilité.*

On ne compte pas le nombre de votations et élections auxquelles tu as participé, des séances de conseil où pour ramener le calme dans les débats, tu as recouru avec élégance à la clochette et on n'oubliera jamais toutes ces verrées pour lesquelles tu as œuvré, servies, rangées avec tant de brio, même et en particulier lorsque les discussions se terminaient au-delà de minuit ...

On ne saurait manquer aussi d'associer ton épouse Lisette pour ses gâteaux qui restent gravés dans les mémoires gustatives des scrutateurs de ce dernier quart de siècle. Nous te remercions Silvio pour tout ce que tu as donné sans relâche durant ces 26 années.

M. Silvio Piemontesi, Huissier sortant déclare : « *Madame la Présidente, Madame la Secrétaire, Mmes et MM. les scrutateurs, les Conseillers, les municipaux, M. le Syndic, permettez-moi de vous nommer chers amies et amis, de peur de n'oublier personne. Mmes de la presse, merci pour vos articles et votre fidélité, et enfin cher public, au sein duquel vous pourrez reconnaître ce soir mes enfants et mon épouse Lisette que je tiens à remercier, car sans elle, je n'aurais pas pu exercer cette fonction d'Huissier du Conseil communal.*

Rapport no 1 du 29 juin 2021, faisant suite du préavis du 1^{er} juillet 1995 ; après lecture, le soussigné rapporteur ainsi que les membres de la commission ont reçu une interpellation demandant au conseil communal de remettre le présent dossier pour une nouvelle consultation. Le bureau du Conseil le transmettra à la Municipalité pour en examiner le contenu. Le soussigné abonde certains critères à étudier, soit, je cite : sur le fond, le procès-verbal, la forme, une récusation, le postulat, le bulletin secret, la motion, les convocations, l'amendement, le huis-clos, le projet, l'appel, le budget, les questions, les comptes, les vœux et divers, les commissions, la discussion, l'adoption, la recommandation, les communications, la pétition, les décisions, le dépôt, la majorité absolue, l'assermentation, le bureau, les votations, les propositions, les élections, la modification, l'arrêté d'imposition, la gestion, les conclusions,

etc. et j'en passe. En 26 ans, ce sont des termes que j'ai entendu des dizaines de fois... Pour terminer, j'aimerais féliciter toutes celles et ceux qui quittent le conseil, qu'ils soient de Montherod, Pizy ou Aubonne, pour votre engagement durant toutes ces années, et celles et ceux qui abordent cette nouvelle législature avec les débats et projets qui vous attendent, dans le respect que vous avez les uns pour les autres en maintenant nos valeurs. Je souhaite bon vent à mon successeur, M. Adrien Boehlen pour cette nouvelle fonction clé. Pour conclure, chères amies et amis, en ce 29 juin 2021, il est exactement 22h55, et je prends congé de vous tous ». Il termine ses propos en secouant la cloche du Conseil et il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

M. Yves Charrière annonce que la Municipalité sortante ne sera pas fêtée en cette soirée du 29 juin mais qu'une date a été retenue afin de réunir les deux municipalités afin de rendre honneur aux sortants.

8. Questions, vœux et divers

M. Christophe Hostettler tient à remercier le conseil et la municipalité au nom de ses collègues éleveurs du crédit alloué pour les réfections des chalets d'alpage et l'adduction d'eau. Le travail déjà accompli est phénoménal. Il fait partie des éleveurs qui mettent leurs bêtes à la pâture en ces lieux ; la société regroupe 8 éleveurs pour 189 bêtes. Leur association a également investi la somme de Fr. 25'000. — à ce jour notamment pour permettre d'agrandir les places et en plantant des buissons dans certains secteurs. Il précise que son groupement continuera à investir en ces lieux.

Concernant l'achat de la balayeuse M. Daniel Blanchard demande si l'amendement voté lors du dernier conseil a été respecté. M. le Municipal Pascal Lincio, aidé par M. Laurent Auchlin, répond par la positive en précisant que la prolongation de garantie passant de 2 à 5 ans sera d'un coût annuel de Fr. 7'500.--.

M. Guy Maurer annonce que l'initiative populaire « SOS Communes » a abouti.

M. Thomas Buchanan remercie la municipalité pour la pose d'étriers à vélos dans différents quartiers d'Aubonne et annonce l'impression d'un nouveau « Petit Carré » relatant la vie du Lignolat. On peut l'obtenir soit en remplissant une demande de souscription ou l'acheter au Point i et à la Boulangerie de la Fontaine notamment.

Mme Eve Butterfield se plaint de l'afflux de voitures en vieille ville dû à l'ouverture de la piscine qui empêche les aubonnois du bas de se parquer dans ce quartier. Elle déclare également que des habitants se plaignent du bruit des motos amplifié en vieille ville et préconise une action de la sécurité publique.

M. Yves Meylan annonce que l'Opéra de Lausanne a remis des billets en vente sur son site pour la Route Lyrique qui aura lieu le 9 juillet prochain à Aubonne. D'autre part, la municipalité

sortante a pris en charge financièrement deux spectacles (un pour enfants à 17h30 et un autre pour adultes à 20h00) le 16 juillet à l'Allée du Chêne. Les places sont gratuites pour les deux spectacles mais il est recommandé de s'inscrire sur le site de la compagnie. La SDA, à la demande de la commune, gèrera les bars de ces deux manifestations.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour et par là même la séance, qui se termine à 23h.10. Elle annonce la date de la première séance de Conseil de la nouvelle législature, mardi 24 août à 20h15. Le Bureau espère que celle-ci pourra se tenir à l'Aula du Château, comme auparavant. En souhaitant un bel été à toutes et tous, la présidente invite les conseillers à un apéritif sous la houlette du nouvel huissier, M. Adrien Boehlen.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Creteigny